

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 12/10/2017	Délibération n° 2017/040– p1/2
Objet : <b>Voeu</b>	
Nomenclature de télétransmission : 9.4. Vœux et motions	

Nombre de membres L'an deux mille dix-sept,  
En exercice : 36 Douze octobre à vingt heures,  
Présents : 16  
Votants : 19 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de Saint-Maurice et Président du Syndicat.  
Procurations : 3

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Evelyne BAUMONT, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Philippe FRANCINI, Stéphane CHAULIEU, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe LINI, Corinne POIGNANT, Pierre JUNILLON, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT.

Sont représentés :

Sabine PATOUX a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER.  
Régine LANGLOIS a donné pouvoir à Philippe FISCHER  
Claudia MARSIGLIO a donné pouvoir à Michel CLERGEOT

Sont absents excusés :

Jacques DRIESCH, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Francis SELLAM, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Carole DRAI, Henri PETTENI, , Benoit WOSSMER, Christian FOSSOYEUX, Isabelle LAFON.

**Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée délibérante l'historique de la situation avec la commune de Saint-Maur-des-Fossés depuis sa demande de sortie du syndicat, l'ensemble des négociations menées jusqu'à présent, les différentes ébauches de protocole en cours de rédaction.

La communication faite à cette séance a pour objet d'observer, au-delà du contenu d'un protocole de sortie, les conséquences sur la pérennité du syndicat et les incidences financières sur les exercices à venir.

Sont évoqués le préjudice qui en découlera lié à la perte d'effet de taille dans les négociations futures avec les prestataires et ses conséquences en terme d'économie d'échelle pour les adhérents restants, la perspective de racheter du matériel moins performant du fait de la baisse d'activité, l'impact du retrait sur l'évolution des cotisations des adhérents (+ de 20 % de hausse des cotisations) d'autant que la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, qui a participé aux décisions et aux engagements pris par INFOCOM'94 pendant les 49 années où elle l'a présidé, refuse de reconnaître toute responsabilité et sa traduction en accompagnement financier dégressif après son départ.

Il présente trois documents afin d'illustrer ses propos :

- *l'étude des coûts des SI comparés, avec les retombées positives de la mutualisation grâce à d'INFOCOM'94 ;*
- *Les perspectives économiques triennales 2018-2020 du syndicat qui résulteraient d'un retrait de Saint-Maur-des-Fossés au 01/01/2018 ;*
- *Le plan d'action triennal retenu pour établir ces perspectives.*

**Le Comité,**

Après avoir entendu l'exposé du Président et pris connaissance de ces documents,  
Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20171012-D-2017-40 DE  
Date de télétransmission : 20/10/2017  
Date de réception préfecture : 20/10/2017

Séance du 12/10/2017	Délibération n° 2017/040 – p2/2
Objet : Voeu	
Nomenclature de télétransmission : 9.4 Vœux et motions	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Article unique** : demande au Bureau et au Président d'organiser, en liaison avec leurs délégués respectifs, des rencontres avec chaque maire adhérent ainsi qu'avec le Président de G.P.S.E.A. pour leur présenter :

- L'étude des coûts des SI comparés, avec les retombées de la mutualisation au sein d'INFOCOM'94 ;
- Les perspectives économiques triennales 2018-2020 du syndicat qui résulteraient d'un retrait de Saint-Maur-des-Fossés au 01/01/2018 ;
- Le plan d'action triennal retenu pour établir ces perspectives.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Fait à La Varenne, le 12/10/2017

  
Le Président  
Alain GUETROT



Accusé de réception en préfecture  
094-259401099-20171012-D-2017-40-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2017  
Date de réception préfecture : 20/10/2017